

Saint Alban Laysse, le 30/05/2021

Groupement Gestion des Risques
Dossier suivi par : Ltn S. RUBI

N° de l'établissement : 116E0026

**SOUS-COMMISSION DE LA C.C.D.S.A.
FORMATION ERP-IGH**

**PROCÈS VERBAL N°15
EN DATE DU 22/06/2021**

RÉFÉRENCES

N° d'urbanisme :	AT 73 116 21 R 7003
Origine du dossier :	MAIRIE
En date du :	04/05/2021
Référencé :	21A00445
Reçu au S.D.I.S. le :	07/05/2021

DÉSIGNATION

Commune :	FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE
Activité/Raison sociale :	CENTRE DE VACANCES AUBERGE DE JEUNESSE
Adresse :	208 route du Marolay - LA TOUSSUIRE
Demandeur :	SCI ADJ
Objet :	Travaux de mise en sécurité auberge de jeunesse.

CLASSEMENT

Calcul de l'effectif	PUBLIC : 72	Dont hébergement :	72
	PERSONNEL : 4	TYPE :	RH
	TOTAL : 76	CATÉGORIE :	4°

2° PARTIE : DÉCISION DE LA COMMISSION

La commission, après avoir pris connaissance de l'étude qui lui a été présentée, émet un **avis favorable** :

- À l'autorisation de travaux n° AT 73 116 21 R 7003 sur la commune de FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE.
- À la demande de dérogation à l'article CO 53 § 4.
- À la demande d'avis à l'article CO 29 § 2.

La Présidente

Pour le Préfet et par délégation
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet


Alexandra CHAMOUX